Envoyé en préfecture le 08/09/2020
Reçu en préfecture le 08/09/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_135_2-DE

AVENANT à la

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PEVELE CAREMBAULT ET LA COMMUNE D'ORCHIES

RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU FONDS DE CONCOURS Pour la réfection de Voirie Sentier de la Poste

PREAMBULE :

La Commune d'ORCHIES a décidé d'effectuer des travaux de réfection de voirie Sentier de la poste

Le coût global de cette opération, dont la commune assure la maîtrise d'ouvrage, s'élève à un montant de 104 359€ H.T.

Par la délibération n° 2016/145 en date du 06 juin 2016, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Pévèle Carembault a décidé l'octroi de fonds de concours à ses communs membres, au titre de sa faculté d'octroi de fonds de concours qu'elle tient de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.
A ce titre, la commune d'ORCHIES peut bénéficier d'un fonds de concours d'un montant s'élevant à 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable fait référence au nombre de la population lors du dernier recensement, 8284 habitants. Ainsi le montant maximum du fonds de concours qui peut être attribué à la commune d'ORCHIES s'élève à 389 940 € H.T.

Considérant que la commune de d'Orchies s'est déjà vu octroyer un premier fonds de concours de 89 599,15 €, au titre de ces nouveaux fonds de concours dans le cadre de la politique de la ville, pour son projet de réfection de la Rue de Falemprise.

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe d'Orchies s'élève à 300 340,85 €.

Considérant que par convention, la CCPC a octroyé à la commune d'ORCHIES un fonds de concours d'un montant de 37 179,50 € HT pour le projet de rénovation du sentier de la Poste dont le montant s'élève à 104 359,00 € HT.
Considérant que la commune d'ORCHIES nous a informé d'une modification du plan de financement de ce projet,
Qu'il convient de signer le présent avenant afin d'organiser les conditions du financement de ce projet, et de modifier le montant du fonds de concours versé par la CCPC,

Dans ces conditions,

ENTRE :

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,
Etablissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé à PONT A MARCQ- Place du Bicentenaire (ci-après désignée *« CCPC »*),
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, dûment habilité par une délibération n°CC_2018_135 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018.

Envoyé en préfecture le 08/09/2020
Reçu en préfecture le 08/09/2020
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_135_2-DE

ET :

La commune d'ORCHIES,
Sise,
Représentée par son maire, Monsieur Ludovic ROHART, dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du 22 FEV. 2018

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Il convient de modifier l'article 4 de la convention, ainsi que l'article 5 relatif au plan de financement, relatif aux travaux de réfection de voirie sentier de la poste.

ARTICLE 4 : PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le nouveau plan de financement pour les travaux du sentier de la Poste est celui-ci :

Financeurs	**Montant du financement en € HT**	%
Fonds de concours	**22 124.32 € HT**	30.51 %
Subvention parlementaire	28 266.35 € HT	38.98 %
Part à charge de la Commune	22 124.33 € HT	30.51 %
TOTAL	**104 359,00 € HT**	**100,00 %**

ARTICLE 5 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

5.1 : Montant du fonds de concours

Afin de contribuer au financement de la réalisation de ces travaux, la Communauté de communes Pévèle Carembault s'était engagée à verser à la commune d'ORCHIES un fonds de concours dont le montant s'élève à **22 124.32 €, VINGT-DEUX MILLE CENT VINGT-QUATRE EUROS et TRENTE-DEUX CENTIMES**

Les autres dispositions de la convention restent inchangées

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 17 AVR. 2020

Pour la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,
Pour le Président
et par délégation,
Son Président

Jean-Luc DETAVERNIER

C. QUINTELIER
Directeur Général des Services

Fait à ORCHIES, le 16 AVR. 2020

Pour la Commune d'ORCHIES

Son Maire

Ludovic ROHART